

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 9 octobre 2009 portant attribution du certificat d'études supérieures
de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat**

NOR : DEVK0924163A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Vu les statuts de l'établissement approuvés le 5 mars 2007 ;

Vu le règlement de scolarité arrêté le 7 décembre 2007 par le conseil d'administration ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2009 du jury de sanction des études de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,

Sur la proposition du directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

Le certificat d'études supérieures de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat est décerné aux élèves désignés ci-après, spécialité par spécialité, sortis en 2009 de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat :

Bâtiment

MAIASSI Salim.

Génie civil

AMMI Amara.

Transport et territoire

AIT MOHAMED AMER Larbi.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 9 octobre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*La chef du service du pilotage
et de l'évolution des services,*

C. ETAIX